



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 23 mai 2023 par le Ministre-Président, Ministre des Pouvoirs locaux et des Finances, sur un projet d'arrêté du Gouvernement 'modifiant l'arrêté du Gouvernement du 13 novembre 2008 relatif à la gestion financière des Fabriques d'Église', portant le numéro 73.679/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 22 juin 2023, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.